

**La FGR et les Unions confédérales de retraités CFDT, CFE-CGC, CGT, l'UNSA-Retraités nt été reçues en audience au ministère des solidarités et de la cohésion sociale jeudi 24 mars à propos de la prise en charge de la perte d'autonomie.**

La ministre Roselyne Bachelot et Marie-Anne Montchamp secrétaire d'Etat, entourées du directeur de cabinet de la ministre et de deux conseillers techniques ont écouté nos revendications rassemblées dans le document commun, « Pour la dépendance, il faut une réponse collective, solidaire et publique » (C10 du 13/10/10) et fait le point sur le débat en cours, une très large concertation qui est loin d'être terminée. Les débats dans les régions doivent permettre la confrontation entre les experts et les citoyens. Cette concertation sera bouclée fin juin : il en sortira des pistes de réflexion suivies d'un arbitrage et enfin de l'annonce des scénarios retenus. La mise en place des ARS (Agences régionales de santé) et la prochaine réforme territoriale ne seront pas sans incidences.

Après avoir loué la qualité et la clarté du document commun, la ministre et la secrétaire d'Etat ont repris les points présentés les uns après les autres.

- Un enjeu de société qui demande une réponse de la collectivité nationale  
« Nous sommes d'accord. La solidarité nationale assume déjà actuellement à 80% la prise en charge de la perte d'autonomie. Il n'y aura pas de changement ».

- Une prise en charge sans barrière d'âge  
« Cela reste un objectif. Mais en 2005, le législateur n'a pas tout à fait envisagé la situation actuelle : recul de l'âge de départ à la retraite et un nombre d'acteurs plus important autour du handicap que de la dépendance ».

- Développer la prévention  
« L'accord est total. Le rôle de la médecine du travail est fort intéressant dans la dimension préparation à la retraite. Juste après le départ en retraite, la santé n'est plus une préoccupation pendant une certaine période. C'est non à la proposition de « sortir » le GIR 4 de l'APA ».

- Répondre aux besoins des personnes restées à domicile  
« L'offre d'aide est importante. Une mauvaise réponse peut précipiter la perte d'autonomie. Il faut améliorer non seulement la formation des intervenants mais mettre en place avec eux des plans de carrière, avec une mobilité ».

- Pour une politique coordonnée et de qualité dans les aides à la personne  
« C'est un travail à faire qui sera long. Il y a actuellement beaucoup d'intervenants sans coordination. Entre l'hôpital, le secteur médico-social et le domicile qui peut être le coordonnateur ? Le médecin, l'infirmière... Dans les services à domicile les situations sont très contrastées. Une enquête est en cours sur l'efficacité de la gestion et la tarification ».

- Une offre insuffisante d'accueil en établissement  
« Nous sommes en désaccord. Il convient de nuancer le propos. L'offre est mal répartie mais pas insuffisante. Il y a des exemples de taux d'occupation à 50%. Il y a un problème de qualité et de répartition de l'offre. Quel est le bon niveau d'intervention ? La commune, l'intercommunalité... Une structuration régionale de l'offre, en cohérence avec l'agence régionale de santé peut être une réponse ».

- Des tarifs d'hébergement trop élevés  
« Le coût doit effectivement diminuer sans diminuer la qualité de l'accueil et du service. L'encadrement est actuellement de 0,63 temps plein par résident. Il faut réfléchir à l'adaptation des établissements aux nouveaux publics pris en charge, aux « nouvelles » pertes d'autonomie, par exemple des parties communes restent inutilisées ».

- Le financement de la réponse à la dépendance  
« Le Président de la République n'a pas dit qu'il y aurait passage à l'assurantiel. Mais ce n'est pas à exclure. On peut aussi envisager le recours à l'assurance complémentaire, sans obligation, sous contrôle de l'Etat avec une réglementation identique à celle des complémentaires santé ».

- La gouvernance  
« La CNSA (Caisse nationale de solidarité à l'autonomie) peut toujours être améliorée ».

- Des projets inquiétants  
« Les uns et les autres s'expriment. Il n'y a pas de feuille de route pour le gouvernement ».

\*\*\*\*\*

A la question qui va participer aux débats interdépartementaux et interrégionaux, la ministre a répondu que des instructions avaient été données aux préfets de région. Les invitations ne sont pas encore parties !  
Les organisations syndicales ont demandé à être invitées. La ministre a pris bonne note !  
Vous trouverez les dates ci-après.

La FGR-FP a rappelé au directeur de cabinet qu'il lui avait proposé d'être auditionnée par un ou deux groupes (Cf C26 du 22/2/2011) : « La demande a été initiée et suit son cours » !

\*\*\*\*\*

Une audience qui s'est déroulée dans une ambiance sympathique mais qui n'a apporté aucune information nouvelle, excepté, l'abandon, semble-t-il de l'idée de sortir le GIR 4 de l'APA. Si tel est le cas, on ne peut que s'en réjouir !

\*\*\*\*\*

### **Calendrier des débats interdépartementaux**

Alsace	3 mai	Limousin	2 mai
Aquitaine	31 mai	Languedoc-Roussillon	30 mai
Auvergne	22 avril	Lorraine	26 avril
Basse-Normandie	17 mai	Midi-Pyrénées	30 mai
Bourgogne	13 mai	Nord-Pas-de-Calais	27 avril
Bretagne	29 avril	Pays-de-la-Loire	18 avril
Centre	19 mai	Picardie	20 avril
Champagne-Ardenne	16 mai	Poitou-Charentes	27 mai
Corse	6 juin	PACA	20 mai
Franche-Comté	24 mai	Rhône-Alpes	6 mai
Haute-Normandie	19 avril	Guadeloupe	24 mai
Ile-de-France	10 juin	Martinique	23 mai
		Réunion	12 mai
		Guyane	25 mai

A noter que le premier débat se tiendra à Angers, région Pays-de-la-Loire, le 18 avril.

### **Calendrier des débats interrégionaux**

Le 9 mai à Nantes sur le thème « Société et vieillissement »

Pour les régions : Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Haute-Normandie, Pays-de-la Loire, Nord-Pas-de-Calais, Picardie

Le 31 mai à Bordeaux sur le thème « Enjeux démographiques et financiers de la dépendance »

Pour les régions Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes

Le 14 juin à Marseille sur le thème « Accueil et accompagnement des personnes âgées »

Pour les régions : Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Rhône-Alpes

Le 20 juin à Strasbourg sur le thème « Stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées »

Pour les régions : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Ile-de-France.